



Démission cdd saisonnier

Par **Lilie2909**, le **12/09/2019** à **14:48**

Bonjour,
Mon fils a commencé un cdd saisonnier hier matin.
Il voudrait arrêter le plus tôt possible.
Peut-il démissionner pendant sa période d'essai ? Si oui est-ce qu'il y a un minimum de jours de préavis
Contrat : 35h
Période essai : 21 jours
Pas de date de fin de contrat
Il a signé un TES
Merci d'avance pour vos réponses
Merci

Par **morobar**, le **13/09/2019** à **09:45**

La démission n'existe pas en CDD.
Par contre durant la période d'essai il peut rompre le contrat à tout moment.
préavis 24 h durant les 8 premiers jours et 48h après.
Pas de date de fin de contrat
Possible selon motif du CDD.